n°03 | automne | 2017

ANZIN'MAG

votre magazine municipal d'informations

p. 12 Consultation sur les rythmes scolaires
p. 21 Fin des travaux à l'école Jean Jaurès
p. 25 Nouvelle saison théâtrale

2014-2017 : 3 ans d'actions à votre service p.16

SOMMAIRE

03 ÉDITO

04 TEMPS FORTS

07 EN BREF

11 L'INTERVIEW
- Jean Pepek

12 VIE ANZINOISE
- Rythmes scolaires
- Diagnostic du territoire
- Anzin Start'Up
- Cité du Mont de la Veine

15 EN IMAGES
- Un été aux centres de loisirs

16 DOSSIER
- Bilan de mi-mandat

21 CADRE DE VIE
- Ecole Jean Jaurès
- Rue Gustave Thiétard
- Equipements sportifs

23 VIE PRATIQUE
- Stationnement PMR
- Distribution d'ampoules

24 VIE ASSOCIATIVE
- Soirée des Mérites anzinois

25 VIE CULTURELLE
- Nouvelle saison théâtrale
- Evénement Archéo
- Coups de coeur médiathèque

27 TRIBUNES

Anzin' Mag

Une Mine d'énergies

Directeur de publication : Pierre-Michel BERNARD
Rédaction : Delphine PLATEAU ▪ **Conception graphique et mise en page :** Damien ROGER
Crédits photos : © Mairie / © Fotolia ▪ **Distribution :** services municipaux
Impression : Becquart Impressions ▪ **Tirage :** 7000 exemplaires

www.ville-anzin.fr

édito

Pierre-Michel
BERNARD
Maire d'Anzin

Une ville tournée vers l'avenir pour ses habitants et avec ses habitants

Chères Anzinoises, chers Anzinois,

Depuis 2008, votre équipe municipale travaille avec sérieux, compétence et dynamisme pour qu'ensemble nous poursuivions le changement de notre ville et relevions de nouveaux défis.

La dynamique ne s'estompe pas et c'est collectivement que le bilan de mi-mandat, que vous allez parcourir dans le dossier de ce bulletin municipal, **vous est proposé**. Près de 2/3 de nos engagements **ont déjà été réalisés** ainsi que plus de 12 millions d'euros d'investissements, et cela **sans augmenter les taux d'imposition et les tarifs des différents services** à votre disposition (cantine, périscolaire, conservatoire de musique...).

Plus de 12 millions d'€ d'investissements depuis 2014, sans augmenter les impôts ni les tarifs

Je veux une ville tournée vers l'avenir **POUR** ses habitants et **AVEC** ses habitants et c'est pour cette raison que je suis passé en porte-à-porte il y a quelques mois avec mes collègues élus pour continuer à prendre en compte vos remarques et vos suggestions.
Les travaux de l'école élémentaire Jean Jaurès vont enfin se terminer prochainement et son inauguration officielle est programmée pour le 1er décembre. Les enseignants et nos petits Anzinois ont déjà pu apprécier la qualité de cette réhabilitation complète depuis la rentrée scolaire.

Une concertation sur les rythmes scolaires

La possibilité de modifier les rythmes scolaires nécessite **un travail collégial et concerté** important entre les élus, l'Inspectrice de l'Education Nationale, les directeurs des établissements scolaires, les délégués départementaux de l'Education Nationale, les techniciens de la ville, et bien sûr les parents d'élèves. La concertation est en cours et nous prendrons en compte votre avis. Si une large majorité des personnes concertées désire un retour à la semaine de 4 jours, celle-ci sera alors remise en place pour la rentrée 2018-2019. Dans ce cas, le CLSH du mercredi pourrait être reproposé, de même que l'école des sports ou l'école d'arts plastiques, sur des créneaux horaires plus importants.

Une vie culturelle riche et variée

Le mois d'octobre annonce le lancement de la **nouvelle saison culturelle au théâtre**. La programmation vous propose de nouveau une grande variété de styles, avec toujours nos deux festivals : les Scènes sonores en octobre-novembre (avec notamment Trust le 26 novembre) et Nord de Rire en mars-avril. J'espère vous retrouver nombreux pour ces différents spectacles.
Je vous invite aussi à la **cérémonie des Mérites anzinois** le 17 novembre à 20h au théâtre municipal. Je tiens de nouveau à remercier, très chaleureusement, tous nos bénévoles anzinois qui s'investissent sans compter au service de notre population.
Cette cérémonie, qui a été « relookée », est l'occasion de mettre à l'honneur nos habitants qui se sont le plus illustrés sur cette dernière année.
Enfin, je vous donne rendez-vous les **8, 9 et 10 décembre** pour notre **Marché de Noël**, place Roger Salengro, toujours en collaboration avec l'Union du Commerce Anzinois. Pour la 10e année, le **Téléthon** sera associé à cette manifestation.

Anzinoisement vôtre,

+WEB Retrouvez l'ensemble des galeries photos sur **www.ville-anzin.fr**

▪ **13 et 15 juin**
Remise des diplômes de la Prévention routière aux élèves

▪ **20 juin**
Spectacle du CLAS

▪ **21 juin**
Fête de la Musique sur la place De Gaulle

▪ **21 juin**
Concert de fin d'année du Conservatoire

▪ **25 juin**
Carnaval

Vous l'avez
AIMÉE !

www.facebook.com/villeanzin

Flashez moi !

▪ 14 juillet

Avec plus de 8000 vues, plus de 140 partages, et presque 500 « J'aime », le direct Facebook d'**Amir**, réalisé quelques minutes avant son concert du 14 juillet, a remporté tous vos suffrages !

Si vous ne faites pas encore partie des presque 3800 **abonnés** à notre page Facebook, rejoignez-nous sans attendre : vous aurez peut-être la chance de voir votre publication préférée mise à l'honneur dans le prochain magazine !

▪ 26 juin
Concours des maisons fleuries et jardins collectifs, passage du jury

▪ 30 juin
Meeting d'athlétisme de l'ASAA

▪ 30 juin
Repas interquartiers à la maison Claudy De Noyette

▪ 8 juillet
Inauguration de la MAM

▪ 14 juillet
Défilé et Amir à Anzin pour la Fête Nationale.

▪ 22 et 23 juillet
Nos Quartiers d'été dans le Parc Mathieu

▪ 2 septembre
Cérémonie anniversaire de la libération d'Anzin

▪ 3 septembre
Cerémonie des Noces d'or

▪ 16 septembre
Cérémonie en hommage aux harkis

▪ 16 septembre
Forum des associations

▪ 16 septembre
Journées du Patrimoine - visite du théâtre

▪ 27 septembre
Démo d'un casque de réalité virtuelle à la médiathèque

▪ 1er octobre
2e banquet des anciens

Ateliers théâtre

Chapeau les artistes : elles l'ont fait !

Nous vous en parlions dans le 1er Anzin'Mag : des ateliers théâtre proposés par le service Cohésion sociale avaient pour but de redonner confiance à quelques Anzinoises en mal d'assurance.
Quelques semaines plus tard, c'est sur la scène de l'auditorium de la médiathèque qu'elles ont montré à un public conquis à quel point ces ateliers avaient porté leurs fruits. Encore bravo et merci à Marie-Claire, Nadège, Fadila, Kamsa, Anne-Marie, Fa Ma et Marie-Line, aidées par leur « coach » Yamina Bouzidi de l'association Initioz'Arts, d'avoir partagé avec émotion, humilité et beaucoup d'humour des anecdotes de leur quotidien.
Les ateliers ont été reconduits pour une nouvelle session, de septembre à décembre.

▪ **Pour tout renseignement,** contactez le 03.27.28.21.56.

Solidarité

Des vacances familiales en Vendée

Du 11 au 22 juillet, 37 personnes (14 adultes et 23 enfants) sont parties en vacances grâce au projet « Vacances Familles ». Destination : la Barre de Monts en Vendée, une station balnéaire familiale où elles ont pu profiter de nombreuses activités : piscine, plage, visites... ainsi qu'une journée au Puy du Fou.
Rappelons qu'en plus de la participation financière de la mairie et du CCAS, de la CAF, des Restos du cœur, de Vacances ouvertes et d'associations locales, les familles ont organisé plusieurs actions d'autofinancement durant l'année pour que ce projet aboutisse (couscous, distribution des repas à la Fête de la musique). Peut-être les avez-vous aussi rencontrées lors du Forum des associations en septembre, où elles tenaient un stand pour évoquer cette aventure avec les visiteurs.

Environnement

La mairie renforce son parc de véhicules électriques

A l'heure où alertes pollution et restrictions de circulation se multiplient, les véhicules électriques sont de plus en plus attractifs.
Plus propres, ils n'émettent pas de CO2 ni de polluants atmosphériques sur leur lieu de circulation ; plus économiques, leur coût d'entretien est de 30 à 40% inférieur par rapport à un véhicule classique ; plus confortables avec leur conduite silencieuse, ils assurent davantage de tranquillité sur la chaussée. La ville poursuit son engagement dans le développement durable et souhaite remplacer le plus possible ses véhicules polluants par des véhicules électriques. C'est le cas depuis plusieurs années avec les Gloutons électriques mis à disposition du service Voirie, ou les véhicules de type Goupil pour les espaces verts. La mairie met aussi à disposition de ses services 1 Renault Zoé et 2 Peugeot Ion. Tout dernièrement, c'est un utilitaire électrique (Peugeot Partner) qui a été acheté pour le service Electricité. Une acquisition rendue possible grâce au soutien (15 000€ de subventions) du ministère de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer et du programme Territoire à énergie positive pour la croissance verte, porté par le Parc naturel régional Scarpe-Escaut.

TERRITOIRE À ÉNERGIE POSITIVE POUR LA CROISSANCE VERTE
MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

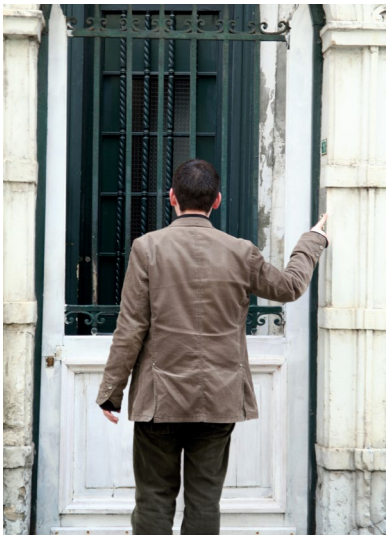

Sécurité

Démarchage à domicile : soyez vigilant !

Vu l'intensification du démarchage à domicile, la municipalité a pris un arrêté pour le réglementer, de façon à protéger les citoyens contre des pratiques commerciales déloyales et agressives.
Désormais, tout démarcheur à domicile (ou par prise de rendez-vous téléphonique) doit s'inscrire en mairie. Il devra obligatoirement vous présenter sa carte professionnelle, l'arrêté portant inscription en mairie, la feuille d'émargement reconnaissant votre information et vos droits, et le formulaire de rétractation rempli, daté et signé.

Attention ! cette démarche ne cautionne en rien la légalité de l'objet du démarchage ; il ne signifie pas non plus que le démarcheur sera mandaté par la mairie.

- **En cas de doute,** n'hésitez pas à contacter la police municipale au 03.27.23.69.69

Rappel

Le brûlage des déchets verts à l'air libre est interdit

Le brûlage à l'air libre des végétaux a un effet néfaste sur la qualité de l'air et peut être dangereux. Aussi est-il interdit toute l'année sur l'ensemble de la région Hauts-de-France.
On estime que l'entretien du jardin génère 160 kg de déchets verts par personne et par an. Pour s'en débarrasser, 9% des foyers les brûleraient alors que c'est interdit.
Saviez-vous que brûler 50 kg de végétaux émet autant de particules que 6 mois de chauffage d'un pavillon avec une chaudière au fioul ? Ou que 9800 km parcourus par une voiture diesel en ville ?
Heureusement, des solutions existent pour vous en débarrasser :

- la collecte en déchetterie ;
- le compostage ;
- le paillage.

Il revient aux maires des communes de faire respecter cette interdiction. Les infractions peuvent être constatées par le maire, ses adjoints, ou les forces de l'ordre. En cas de non-respect, vous vous exposez à une amende pouvant aller jusqu'à 450 €.

Salle des fêtes

Une cuisine refaite à neuf

Elle méritait bien un bon rafraîchissement : c'est chose faite, cet été la cuisine de la salle municipale des fêtes a été entièrement remise à neuf !

Remise aux normes électriques pour plus de sécurité, déplacement de l'armoire électrique au sous-sol et réaménagement des espaces pour libérer de la place, nouveau carrelage sur le sol et les murs pour davantage d'hygiène... Le tout pour le plus grand plaisir des futurs utilisateurs de la salle des fêtes !

Vie associative
Un nouveau véhicule pour les associations

Lors du Forum des associations a eu lieu la remise officielle d'un nouveau véhicule 9 places aux associations anzinoises. L'ancien étant en fin de vie, ce Peugeot Expert est mis à leur disposition pour leurs différents déplacements via le service Vie associative.

Monsieur le Maire a profité de l'occasion pour remercier les 13 partenaires qui, grâce à l'achat d'espaces publicitaires, ont permis de financer en partie son acquisition.

▪ **Pour tout renseignement,** contactez le service Vie associative au 03.27.28.21.54.

Seniors
Distribution de bons de viande ou de poisson et des coffrets festifs

Comme l'an dernier pour Noël, le Centre Communal d'Action Sociale a décidé, pour satisfaire l'ensemble des commerçants anzinois, de délivrer aux personnes inscrites un bon unique de viande ou de poisson.
Un coffret festif sera également distribué chez les personnes âgées domiciliées à Anzin du mardi 5 décembre au vendredi 8 décembre, de 9h à 12h et de 14h à 17h.
Si vous êtes une personne âgée ou handicapée remplissant les conditions suivantes, n'hésitez pas à vous inscrire au CCAS :

▪ être âgé(e) de 65 ans et plus ou 60 ans pour les femmes seules ;
▪ à partir de 60 ans, pour les titulaires d'une pension d'invalidité transformée en pension vieillesse ;
▪ pour les personnes handicapées de moins de 60 ans, être titulaire d'une carte d'invalidité à 80 % minimum.

▪ **Pour tout renseignement,**
contactez le 0800.59.40.59.

Rue du Béguinage
Réhabilitation des 16 logements individuels

En juin s'est déroulée une réunion publique de présentation du programme de réhabilitation des logements de la rue du Béguinage. La SIGH a présenté le programme aux habitants venus nombreux.
L'objectif est triple :

▪ réduire les charges de chauffage (remplacement des menuiseries extérieures, doublage intérieur des murs, isolation des combles...) ;

▪ améliorer le confort et le cadre de vie (accessibilité des logements aux personnes à mobilité réduite, traitement des espaces verts...) ;

▪ mettre à niveau les équipements (révision voire changement des couvertures, création d'une VMC, mise en sécurité électrique, remplacement des sanitaires et des revêtements de sols...)

Ces travaux ne feront l'objet d'aucune augmentation de loyer.

Petite enfance

Un nouvel aménagement au multi-accueil

En réflexion perpétuelle pour améliorer l'accueil des petits, le personnel du multi-accueil P'tit Pouss a procédé à la rentrée à un réaménagement de son espace. Les enfants sont désormais accueillis dans des espaces adaptés par tranches d'âge, permettant de respecter le confort, la sécurité affective et de répondre aux besoins de chacun. Tout en maintenant des temps communs et des activités partagées, pour apprendre à vivre ensemble. « Ce nouvel aménagement se fait pour l'instant à titre expérimental, explique Valérie Tomson, adjointe déléguée à la Politique éducative, familiale et au Handicap. Il est important de continuer à réfléchir à tout ce qui peut améliorer le bien-être et l'épanouissement de l'enfant, en cohérence avec le projet éducatif de la structure. »

Anzin'Clic

Vous souhaitez vous lancer dans l'aventure informatique ?

Comme nous vous l'annoncions dans notre dernier magazine municipal, la municipalité a décidé de s'attaquer à la fracture numérique et a, pour cela, recruté deux jeunes en service civique, William et Elisa. Leur tâche : aider les Anzinois à se familiariser avec l'informatique par le biais d'ateliers ou de rendez-vous personnalisés. Depuis la rentrée, les dates des ateliers ont changé ; vous pouvez désormais les retrouver :

- à la maison Claudy de Noyette : les mardis (de 17h30 à 19h) et vendredis (de 14h à 16h) ;
- à l'espace André Parent : les mercredis (de 17h30 à 19h) et vendredis (de 9h30 à 11h30) ;
- à la Cyberbase : les jeudis (de 17h30 à 19h) et mercredis (de 9h30 à 12h) ;
- à la médiathèque : les samedis (de 10h à 18h).

Vous pouvez vous inscrire à ces ateliers gratuits en appelant le 06.47.36.70.45 ou par mail : anzinclic@ville-anzin.fr.
Des rendez-vous personnalisés sont également proposés en mairie les mercredis et vendredis matin.

Une nouvelle délégation pour Alain Vincent

Maryline Blairon, adjointe aux Écoles et à la Vie associative, garde sa fonction d'adjointe, mais voit, à sa demande, sa délégation modifiée. La partie relative aux associations passe désormais sous la responsabilité d'Alain Vincent, qui devient donc adjoint délégué aux Sports et à la Vie associative. M^me^ Blairon reste quant à elle adjointe aux Ecoles.

Insalubrité

Autorisations préalables : c'est opérationnel

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Ministère chargé du logement

Demande d'autorisation préalable de mise en location de logement

Mise en location ☐ Nouvelle location ☐

Art. L.635-1 à L.635-11 et R.635-2 du Code de la construction et de l'habitat

cerfa N° 15652*01

Nous vous l'annoncions dans nos précédentes éditions : pour lutter contre le mal-logement, la ville d'Anzin a décidé de mettre en place des régimes d'autorisation préalable à la mise en location et à la division d'immeubles. Ces deux régimes sont opérationnels depuis le 1er octobre 2017. Préalablement à chaque nouvelle mise en location (sur certains secteurs géographiques) ou division d'immeuble, une demande doit être réalisée auprès du service Habitat-Logement. Les formulaires sont disponibles en mairie, sur le site www.service-public.fr, ou sur le site de la ville.

- **Plus d'informations** au 03.27.28.21.19 ou sur www.ville-anzin.fr

Musique

50 ans qu'il donne le « la » à Anzin

Lors du Forum des associations, Jean Pepek a reçu la médaille de la ville pour couronner 50 années passées à la direction des « Petits Chanteurs d'Anzin ». Retour sur un parcours musical jalonné d'opportunités que M. Pepek a su saisir avec passion et enthousiasme.

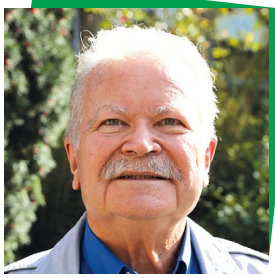

Jean Pepek

> « Plus de 1000 enfants sont passés chez les Petits Chanteurs d'Anzin ; nous avons chanté plus de 400 pièces en 50 ans »

Tout votre parcours professionnel s'est fait à Anzin. Pouvez-vous nous le retracer en quelques mots ?

Après des études littéraires et musicales, j'ai d'abord été instituteur à la Bleuse Borne, puis professeur de lettres et d'éducation musicale au collège Jules Ferry, dont je suis finalement devenu le directeur. J'ai donc passé 45 ans dans l'éducation nationale, dont 40 ans dans le même établissement, refusant toute mutation pour ne pas être contraint d'abandonner les nombreuses activités que j'avais à Anzin.

Ces activités étaient surtout musicales. Comment cela a-t-il commencé ?

J'ai d'abord été trompettiste : j'ai eu ma 1re trompette l'année de mon brevet. A la fin des années 50, j'étais inscrit au Conservatoire de Valenciennes, qui était à l'époque l'antichambre du Conservatoire de Paris, que je souhaitais intégrer. Mais j'ai dû faire mon service militaire, en pleine période de guerre d'Algérie. D'abord au 13e régiment de tirailleurs algériens, j'ai ensuite été nommé sous-officier et adjoint au chef de musique. Donc finalement, ce n'est pas avec un fusil, mais plutôt avec une baguette que j'ai fait mon service militaire ! C'est d'ailleurs là que j'ai abordé la direction d'orchestre.

Lorsque je suis rentré, en plus de mon métier d'enseignant, je suis devenu professeur de trompette à l'école de musique d'Anzin, dont j'ai été nommé directeur en 1977. C'était alors une petite école, mais nous avons réussi à atteindre jusqu'à 513 élèves !

Il faut dire qu'à l'époque, les professeurs de l'école de musique étaient aussi professeurs au collège : nous étions idéalement placés pour repérer les enfants qui avaient un don pour la musique.

J'ai aussi fait partie de l'orchestre du théâtre, où l'on jouait beaucoup d'opéras, d'opéras comiques et d'opérettes ; ainsi que de l'Harmonie municipale d'Anzin, que j'ai dirigée pendant 27 ans. La DRAC, la FRSM 59/62, le Conseil général et la ville de Valenciennes m'ont sollicité pour de nombreuses missions, mais ceci est encore une autre histoire... de musique.

Comment sont nés les Petits Chanteurs ?

En 1967, la municipalité m'a demandé de créer un chœur d'enfants. Notre 1er concert a été donné le 1er mai 1967 au théâtre. Au bout de 2 ans, j'ai pu les inscrire dans un cycle de concours nationaux, dont ils ont progressivement gravi tous les échelons, jusqu'à la division « Honneur + Prestige », la dernière distinction avant les professionnels. Ça a été une aventure chantante très riche, nous avons pratiquement couvert tout le répertoire de ce genre de chœur (Poulenc, Berlioz, Mozart...) Nous faisions figure d'exemple pour les écoles de musique, nous sommes partis en démonstration dans toute la France.

Vous avez reçu la médaille de la ville pour 50 ans au service des Petits chanteurs ; pour autant, l'aventure n'est pas terminée ?

Non, elle continue ! Aujourd'hui, le chœur s'est transformé en maîtrise, puisqu'il accueille aussi des adultes. Depuis 3 ans, nous intégrons également le foyer « Les Glycines » à certaines de nos répétitions. Ce sont des personnes qui n'ont pas forcément eu de chance, mais qui prennent beaucoup de plaisir à chanter, et qui savent chanter ! D'ailleurs, tout le monde sait chanter, il suffit d'être correctement formé ; que ceux qui en doutent viennent nous rejoindre le samedi après-midi, je m'en porte garant !

Rythmes scolaires

Les parents seront consultés pendant les vacances de Toussaint

Le décret autorisant le retour à la semaine de 4 jours est paru le 28 juin. Comme 2/3 des communes françaises, Anzin a préféré prendre le temps de la concertation et rester cette année à la semaine de 4 jours et demi.

« Comme toujours à Anzin, nous avons fait le choix de la concertation plutôt que de la précipitation, expliquent Maryline Blairon, adjointe aux Ecoles, et Valérie Tomson, adjointe à la Politique éducative, familiale et au Handicap. La démocratie participative est importante à Anzin et s'applique dans chacune de nos actions. » C'est donc sur le modèle de ce qui a été fait il y a 4 ans lors de la mise en place des rythmes scolaires et des NAP (Nouvelles activités péri-éducatives), que se fera, ou non, un changement de rythme : « Nous consulterons non seulement les parents d'élèves élus, mais l'ensemble des familles. Chacun sera invité à donner son opinion par le biais d'un questionnaire. »

Des enjeux plus importants que les 4 jours

Attention, cette consultation ne sera pas un simple référendum « Pour ou contre la semaine de 4 jours » (cf. encadré). « C'est beaucoup plus complexe que cela. Nous devons poursuivre toute une réflexion sur les actions menées dans le cadre des NAP, dans lesquelles nous nous sommes beaucoup investis, et qui mériteraient d'être poursuivies sous une forme ou sous une autre, même en cas de changement de rythme, poursuit Valérie Tomson. En effet, l'étude diagnostic menée lors de l'élaboration du PEL (projet éducatif local) en 2012, a montré que trop peu d'enfants pratiquaient une activité sportive ou culturelle en dehors du temps scolaire. Les NAP ont permis de remédier en partie à cela, et d'augmenter de façon significative le nombre d'inscriptions dans les associations de la ville, ou au Conservatoire par exemple. Notre volonté est de continuer à ouvrir les enfants sur ces autres disciplines qui étayent ou soutiennent l'apprentissage scolaire, conformément à l'esprit du PEL. » Si les rythmes actuels devaient être abandonnés, il y aurait dans tous les cas poursuite de certaines activités, mais sous une autre forme : « Il nous importe, autant que faire se peut, d'évaluer l'impact des propositions faites à l'enfant lors des NAP.
Car, qu'il s'agisse de rythme scolaire ou d'activités périscolaires, il ne faut pas perdre de vue notre principal objectif : le bien-être et la réussite éducative de l'enfant. »

Quelle concertation ?

Voici les 3 possibilités qui seront proposées dans le questionnaire :

- Continuer à l'identique (24h d'école réparties sur 4 jours et demi, avec école le mercredi matin + NAP facultatives)
- Revenir à la semaine de 4 jours ;
- Annualiser le temps scolaire, en gardant l'emploi du temps d'aujourd'hui (fin de l'école à 15h30), mais en supprimant l'école le mercredi matin. Avec pour contrepartie de devoir récupérer 4 semaines pendant les vacances scolaires, dont 2 en été.

A Anzin, les NAP ont été mises en place avec succès. La volonté est de continuer à ouvrir les enfants sur ces autres disciplines.

Quel calendrier ?

- Pour le 20 octobre au plus tard : distribution des questionnaires
- 10 novembre : retour des questionnaires
- Dépouillement et analyse des résultats
- Résultats transmis en Conseil d'école courant décembre ou janvier

Démocratie participative

Le Conseil citoyen va diagnostiquer notre territoire

D'ici peu, les membres de l'association vont se lancer dans un diagnostic du territoire. La restitution est prévue en début d'année 2018 à la médiathèque.

Dans les prochains jours, vous les verrez peut-être arpenter les rues et venir à votre rencontre équipés d'appareils photos et de micros. Accompagnés de l'association Laboratoires d'humanité, les membres du Conseil citoyen vont en effet se lancer dans une démarche de diagnostic dans certains quartiers prioritaires de la politique de la ville.

Qu'est-ce qu'un diagnostic de territoire ?

C'est un état des lieux qui recense, sur un territoire déterminé, les problèmes, les forces, les faiblesses, les attentes des habitants, les enjeux économiques, environnementaux, sociaux... Le but étant de définir des axes de progrès.

Comment va-t-il se concrétiser à Anzin ?

En allant sur le terrain à la rencontre des habitants, les membres du Conseil citoyen inviteront les Anzinois à s'exprimer sur les lieux, leur quotidien, leurs envies, leurs attentes, leurs idées. Le but étant de recueillir de l'image et du son. Après une ou plusieurs sessions de montage collectif, le document audiovisuel qui résultera de ces visites de quartier sera ensuite projeté au public, à la médiathèque, en début d'année. Destinée aux élus comme aux habitants, cette restitution aura pour but d'être constructive.

« Ce sera également un excellent outil de communication pour le Conseil citoyen, qui doit encore se faire connaître des habitants. Cela mettra aussi en exergue son rôle de passerelle entre la population et les élus », explique Bruno Levant, adjoint à la Vie locale, à la Politique de la ville et à la Démocratie participative.

Initiatives

Anzin « start-up de l'innovation sociale »

Vous avez un projet d'intérêt collectif ? Sachez qu'il peut être soutenu financièrement.

« Le FPH (Fonds de participation des habitants) n'existant plus, nous avons voulu trouver une autre façon de permettre aux habitants de développer des projets et des actions », explique Bruno Levant, adjoint délégué à la Vie locale, à la Politique de la ville et à la Démocratie participative. D'où cette idée de monter le projet « Anzin : start up de l'innovation sociale », qui a reçu un accord de financement de la Région (à hauteur de 7593€). Complétée par une subvention de la ville, l'enveloppe totale (d'un montant de 14 793€) permettra de financer des actions « par et pour les habitants ».

Place à l'innovation !

« Le but est de contribuer au développement social du territoire, poursuit Bruno Levant, en apportant des solutions à des problématiques comme l'isolement des personnes, la citoyenneté, la réappropriation des espaces publics, le cadre de vie et l'environnement. » Concrètement, des initiatives comme l'organisation de Cafés citoyens, de repas solidaires, de chasses aux œufs, d'actions interquartiers, d'ateliers..., par des habitants organisés ou non en association, seraient susceptibles d'être financées. « Et ce ne sont que des exemples, nous comptons sur les habitants pour laisser libre cours à leur imagination, innover et proposer de nouvelles actions ! »

▪ **Pour tout renseignement**, rapprochez-vous du service Cohésion sociale au 03.27.28.21.10.

Prochaines commissions d'attribution

Le Comité de gestion, porté par le Conseil citoyen, se réunira les mardis :

- 14 novembre 2017
- 12 décembre 2017
- 23 janvier 2018

Il sera chargé de vérifier si les actions proposées rentrent dans les critères d'éligibilité fixés par le Conseil régional. Les projets doivent être déposés quelques jours avant ces dates auprès d'Alain Manouvrier, à l'Epicerie solidaire (39, rue de Roubaix à Anzin).

Cité du Mont de la Veine

Les habitants associés au projet

Après une première en mars, une 2e réunion publique était organisée début juillet, par Valenciennes Métropole et les services de la ville. Objectif : tenir les habitants informés et les associer aux profondes transformations qui vont toucher leur quartier dans les prochains mois.

Rappelons que le projet de réhabilitation de la Cité du Mont de la Veine, estimé à 10,6 millions d'€ (avec la participation financière de l'Europe, de l'Etat, du département, de l'agglomération et de la ville), consiste à intervenir de façon concomitante sur les espaces publics et les logements. Ces transformations ayant pour but d'améliorer le confort des habitants, elles auront aussi un impact fort sur leur quotidien. Aussi était-il important pour la municipalité comme pour Valenciennes Métropole de systématiquement les associer à la réflexion pour prendre en compte leurs attentes dans l'élaboration du projet de modification des espaces publics. C'est pourquoi les services Cohésion sociale de la ville d'Anzin et de Valenciennes Métropole, assistés par le Conseil citoyen, ont mis en place plusieurs outils de communication : réunions publiques, publication régulière d'une « Lettre de la Cité » ; organisation de portes à portes ; distribution de questionnaires pour que chacun puisse donner son avis.

Travaux : quel calendrier à ce jour ?

- Espaces publics : démarrage en mars 2018 ;
- Logements SIA Habitat : démarrage en janvier 2018, pour une durée globale de 18 mois (6 à 8 semaines par logement) ;
- Logements Maisons et Cités : démarrage mi-2018

Réunion publique SIA Habitat

Une réunion publique s'est déroulée le 5 septembre pour présenter le programme de rénovation thermique des 46 logements de la SIA Habitat situés sur la cité du Mont de la Veine. L'objectif est de baisser les charges de chauffage, d'améliorer le confort des logements, et de poursuivre les travaux d'entretien et d'amélioration de l'habitat. La rénovation thermique sera complétée par des travaux de résidentialisation pour améliorer le cadre de vie.

Quel type de questionnaire ?

Les services avaient à cœur de proposer des aménagements au niveau de la place centrale et du pied du terril qui répondent aux besoins des habitants. Aussi leur ont-ils posé les questions suivantes : « Qu'aimeriez-vous trouver sur la place centrale ? » ; « Souhaitez-vous que cette place soit clôturée ou ouverte ? »; « Qu'aimeriez-vous trouver au pied du terril ? » Après dépouillement et présentation en réunion publique, les résultats de ces questionnaires ont été transmis aux paysagistes pour pouvoir être pris en compte. Suite au chiffrage et à la sélection des entreprises, qui se fait actuellement, une nouvelle réunion publique sera programmée début 2018 pour transmettre aux habitants un phasage et un planning précis des travaux sur les espaces publics. Concernant les logements, SIA Habitat a informé ses locataires lors d'une réunion publique (cf. encadré). Les locataires Maisons et Cités sont quant à eux actuellement consultés individuellement grâce au passage d'un chargé de clientèle dans leur logement.

CARNET DE VIE

Naissances (du 10 juin 2017 au 25 septembre 2017)

Alice **PUIGCERVER-GOMEZ** | Nawël **TRAKA DOISE** | Lina **FAOUZI** | Timéo **HENNEVIN** | Lya **HÉDIART** | Aeleen **BOUCAUT** | Kylton **WINSTERSTEIN** | Séréna **JACQUART** | Sumayyah **BOUSSIF** | Alexandrine **BLAT** | Layana **PIETTE** | Lexie **DERAEDT** | Lyana **BELLEGUEULE** | Ayan **CHELKIA** | Laly **BÉTRÉMIEUX** | Bouchra **HAMMADI** | Mohammed **OPZYNSKI** | Sofia **KHELLADI** | Théo **STOPIN** | Victor **DERVAUX** | Elena **LOUTRE** | Célio **DUBUIS** | Baptiste **LORIAUX** | Rayan **BOUALI**, Sihem **BEDDIAF** | Lorenzo **SCHNITZLER MERCIER** | Jana **MESSAADIA** | Aymen **NAJIH** | Eslem **OZDEMIR** | Mia **MARTIN** | Louka **HIEST** | Anas **LASRI** | Shams **EL HAFSY** | Ishaq **HADJI** | Assia **NEBATI** | Eva **BÉRARD** | Omar **JOUHRA** | Maëlya **KRIFIF** | Julia **LEFEL** | Naëlys **DUBOIS HOLAIND** | Maëlle **GABET** | Shanaël **BOUTIFLAT LAMBERT** | Ambre **FOUQUET** | Marwa **BOUCHRITA** | Marcus **COLMANT RICO** | Louis **STIEN** | Samuel **MILON** | Shaïna **GELDHOF** | Yliann **DEVRED** | Kéren **BAMBA** | Louis **CENERARIO LAMOURET** | Chloé **QUEVAL LEMAIRE** | Alézio **HUON** | Manon **REBOUCK** | Yûna **KUZMA** | Michaël **LOBRY** | Léane **MPIERE-NGOUAMBA** | Lyana **DULIEU DANQUIGNY**

Décès (du 7 juin 2017 au 25 septembre 2017)

Manon **DEMILLIER veuve BEAUMONT** | Jacky **LAGACHE** | Jacqueline **DENIS veuve DESSAINT** | Antonio **TATTI** | Fernand **LUSSIEZ** | Jean-Marie **MIDOZ** | Fabrice **DEWAILLY** | Serge **THUILLIER** | Madeleine **CAVAROZ veuve CROCI** | Lya **HÉDIART** | Mario **LUCCHINI** | Jacques **BRICARD** | Raymond **CAPON** | Pierre **TASBILLE**, Gabrielle **ANDRIES veuve CAUCHEFER** | André **IVAN** | Pierre **COPIN** | Odette **CHARPENTIER veuve DELEPLANQUE** | Marie-Thérèse **LECHEVALIER** | Jean-Marie **CORBEAUX** | Saïd **BOUMRAR** | Claire **VANROYEN veuve MEURISSE** | Georges **DUROT** | Henriette **BRYSIK veuve WISLA** | Major **ULREICH** | Christophe **DHOTE** | Liliane **BURETTE** | André **LANCELLE** | Patrice **HIDOT** | Jean-Marc **COURTIN** | Patricia **CAILLET** | Jean-Christophe **DELPIERRE** | Micheline **DARNONCOUR veuve BARVIAU** | Jeanne **CATTAERT veuve BERROCHE** | Angèle **CAFFIAUX** | Gaston **RICHEZ**

* Les informations présentées dans le carnet de vie sont purement informatives et n'ont aucune valeur "officielle ". Par ailleurs, compte tenu des délais de parution du magazine, il se peut que certains noms n'y figurent pas. Veuillez nous en excuser.

Centres de loisirs

Un été bien rempli et des activités au top

Cette année, plus de 670 enfants ont profité des multiples animations proposées en juillet-août.

Retrouvez l'ensemble des photos en flashant ce QR code ou sur **www.ville-anzin.fr/photos-alsh-2017**

Avec la multiplication des vidéoprojecteurs intéractifs, l'école devient de plus en plus numérique à Anzin.

2014-2017 : 3 ans d'actions à votre service

3 questions à...

Pierre-Michel Bernard
Maire d'Anzin

2014-2017, nous sommes à mi-chemin de votre 2e mandat. Quel est votre bilan à mi-parcours ?

Le bilan est très positif, puisqu'avec 51 engagements tenus sur 83, nous avons déjà réalisé 60% de ce à quoi nous nous étions engagés et pour lequel nous avons été élus en 2014. Ceci dans des domaines aussi divers que la petite enfance et la jeunesse, le cadre de vie, la propreté urbaine, le logement, la solidarité, la vie culturelle et associative... (cf. pages suivantes).

Côté investissements, nous nous étions engagés sur un total de 18 millions sur la période 2014-2020. Or, depuis 3 ans nous avons déjà réalisé plus de 12 millions d'investissements, soit 2/3 de ce que nous avions promis de faire. Ce qui laisse imaginer qu'à la fin du mandat, nous aurons largement dépassé nos prévisions.

Et cela sans toucher à la fiscalité, comment cela est-il possible dans le contexte actuel ?

Effectivement, nous réussissons à proposer de nouveaux services aux Anzinois sans augmenter les taux d'imposition, et ce malgré la baisse constante des dotations de l'Etat.

Cela est rendu possible grâce à des dépenses de fonctionnement en baisse, dues aux efforts de gestion des élus et des services depuis plus de 3 ans, et des recettes en hausse, avec l'augmentation de la Dotation de solidarité urbaine, mais aussi une recherche systématique de nouveaux financements, ou la vente d'actifs non stratégiques. Et ce, je le répète, sans augmenter la pression fiscale sur nos concitoyens, et sans augmentation du tarif des services (la cantine à 1,50€ par exemple).

Quels sont vos projets pour les 3 ans à venir ?

Ils ne manquent pas, mais pour ne parler que des plus gros chantiers, citons la rénovation complète de la Cité du Mont de la Veine qui commencera en janvier 2018 ; la réalisation de commerces et de logements neufs sur l'ex-friche Champion ; la construction de logements en lieu et place des cours Duterne et de la Fosse ; la commercialisation de nouveaux logements sur la ZAC Valmont par la Sofim ; la construction d'une résidence pour personnes âgées par la SIGH ; ou la réhabilitation prochaine du Centre commercial Bleuse-Borne (ex Aldi).

Tout cela en continuant d'améliorer nos services rendus à la population, en poursuivant la réfection des voiries et la rénovation des écoles (l'école Jaurès est achevée, et le plan de financement pour l'école maternelle Carpeaux en 2018 est bouclé), en renforçant la sécurité et le bien-vivre ensemble, et en étant toujours plus proches de nos habitants (des permanences d'élus seront prochainement mises en place dans les structures de proximité de la ville).

> **“Au total, plus de 3,8 millions de dépenses d'équipement ont été réalisés en 2016, ce qui porte le total des investissements à plus de 12 millions depuis 2014.”**

BILAN DE MI-MANDAT 2014-2020

Promesses tenues sur la période 2014-2017

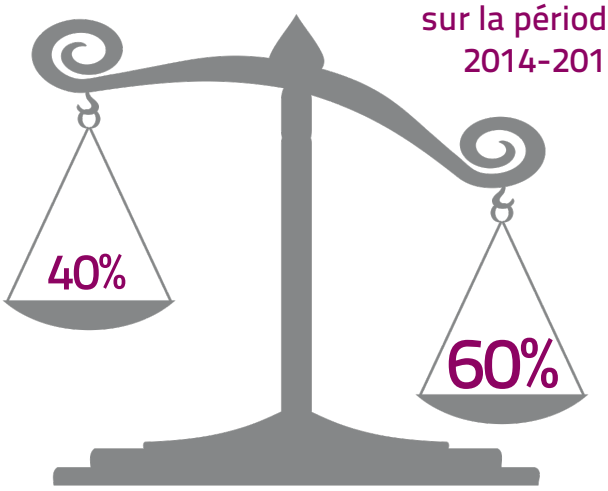

60% de promesses tenues :

retour sur quelques-uns des engagements menés à bien depuis 2014

PETITE ENFANCE - JEUNESSE

5 places supplémentaires en **crèche**

- Augmentation des capacités d'accueil (**5 places** supplémentaires en crèche, et création de la Maison d'Assistantes Maternelles)
- Création d'une **micro-cantine** supplémentaire à l'espace André Parent
- **Réhabilitation** des écoles (élémentaires Carpeaux et Jaurès, et bientôt maternelle Carpeaux)

5 Lieux de **restauration** répartis sur **la ville**

- Mise en place de l'**école numérique** : un ordinateur par classe de grande section de maternelle, vidéoprojecteurs interactifs dans chaque école, chariots et tablettes numériques dans les écoles élémentaires Carpeaux et Jaurès
- Restauration scolaire : maintien du **tarif unique de 1,50€** pour les Anzinois
- Gratuité des **NAP**

LOGEMENT

- **Résorption** de l'habitat insalubre (cours Daubresse, Duterne, de la Fosse...)
- Renforcement de la **lutte contre l'indécence** et le mal-logement
- Elargissement de l'**offre de logements** (ZAC Valmont, Carpeaux, résidence Murielle, résidence Nungesser, ex-friche Champion, future résidence pour personnes âgées...)

CADRE DE VIE - TRANQUILLITÉ PUBLIQUE - PROPRETÉ URBAINE

- Restructuration complète du **Parc Dampierre**
- Poursuite de la **réfection des voiries** (rues Corneille Theunissen, Waldeck Rousseau, Gustave Thiétard)
- Renforcement de l'attractivité de la ville grâce aux **Rives Créatives de l'Escaut** (Serre numérique, Cité des congrès, Pop School, Nouvelle Forge, CIV...)
- Consolidation du programme de **vidéoprotection**
- Création de **2 postes** d'ASVP Propreté urbaine

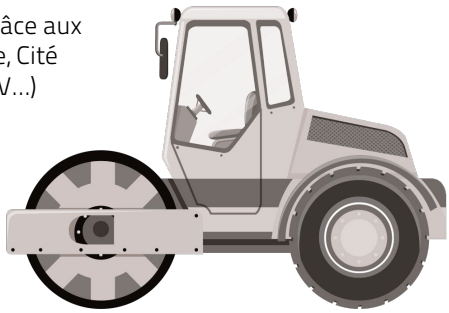

PROXIMITÉ AVEC LES HABITANTS

- Création d'un **Conseil citoyen**
- Mise en place de **2 médiateurs sociaux**
- Embauche d'une **médiatrice santé**
- Embauche de **2 services civiques** pour lutter contre la fracture numérique

@NZiN CLIC le NUMÉRIQUE POUR TOUS

SOLIDARITÉ

30 **Dossiers d'aide au permis** par an
400 € / dossier

- Accueil et orientation des **demandeurs d'emploi**
- Mise en place de l'**aide au permis** (30 dossiers par an, 400€ par dossier)
- Intensification des **dispositifs d'insertion** (chantiers d'insertion, clauses d'insertion dans les marchés publics…)
- Développement du **tourisme social** (Sorties Famille, Vacances Famille…)
- Poursuite de l'insertion des personnes en situation de **handicap**
- Mises aux normes d'accessibilité et mise en place d'un **ADAP** (Agenda d'accessibilité programmée)

VIE CULTURELLE, SPORTIVE ET ASSOCIATIVE

- Poursuite de la réhabilitation des **équipements sportifs**
- **Accès gratuit** à la médiathèque et au Conservatoire pour les Anzinois

160 000€ **subventions aux associations en 2017**

- Maintien des **festivités** (Jardinades, Fête de la Musique, Braderie, Carnaval, Fête Nationale, Nos Quartiers d'été, Marché de Noël…)
- Maintien des subventions aux associations 160 000 € versés en 2017
- Poursuite d'une riche **politique culturelle** au théâtre, à des tarifs abordables pour les Anzinois

Budget

Le Compte administratif, un révélateur de la gestion du maire

Le vote du compte administratif est un temps fort de la vie d'une commune. Il retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réelles, traduit les réalisations effectivement menées, et permet d'apprécier la santé financière de la collectivité.

Lors du Conseil municipal du 26 juin avait lieu le vote du Compte administratif 2016. Un rendez-vous important, comme l'explique Damien Coyez, adjoint aux Finances : « C'est l'occasion pour nous, conseillers municipaux, et par extension pour la population, de contrôler et de vérifier si les engagements de Monsieur le Maire, pris lors du vote du Budget primitif 2016, ont été tenus. Le Compte administratif est un révélateur de la gestion du maire. »

Capacité de désendettement

3 ans pour Anzin

5 ans en moyenne pour les communes de la même strate

▪ Des taux de réalisation proches de 100%

En fonctionnement, les taux de réalisation sont proches de 100%, voire au-delà de 100% pour les recettes. En investissement, près de 75 % des dépenses d'équipement prévues ont été exécutées, « et près de 90 % si l'on tient compte des restes à réaliser, ce qui est remarquable », commente M. Coyez.

Ces efforts permettent à la ville d'afficher des niveaux de soldes de gestion records : plus de 2,7 millions d'autofinancement brut et plus de 1,8 millions d'épargne nette.

Cette épargne permet à la ville de maintenir un haut niveau d'investissement pour répondre aux besoins de la population.

▪ Des soldes de gestion inédits

Pour la première fois en 2016, les dépenses de fonctionnement de la ville sont en baisse, « grâce aux efforts des élus et des services, qui essaient constamment de faire mieux avec moins de moyens ».

Encours de la dette :

Anzin =	Moyenne nationale =
622€ / hab	**970**€ / hab

« Les investissements se font non seulement en veillant à ne pas endetter la ville, mais aussi en réduisant l'encours de la dette, ce qui nous permet d'être l'une des villes les moins endettées de la région », conclut Damien Coyez.

Budget « exceptionnel », « excellent », « remarquable » !

Même l'opposition a souligné les maîtrises des charges et la tenue des engagements... Le vote du compte administratif a été l'occasion pour la majorité de savourer les résultats d'un travail de longue haleine.

PAR VINCENT TRIPIANA
vtripiana@lavoixdunord.fr

ANZIN. Une maîtrise des charges (surtout de la masse salariale), un maintien des investissements (parc Dampierre, école Jean-Jaurès et Carpeaux...), une importante capacité d'autofinancement, des promesses de campagne tenues... Même l'opposition, lundi soir, a félicité les services municipaux et la majorité pour ces résultats !

« La masse salariale, à dix millions d'euros, est quasi stable. La municipalité ne remplace

Le parc Dampierre, l'un des gros chantiers de 2016 et 2017, avec les écoles Carpeaux et Jean-Jaurès. PHOTO THOMAS LO PRESTI

Un article à retrouver dans la "Voix du Nord" du 29 juin 2017.

L'épargne brute permet d'autofinancer les dépenses d'investissement et garantit l'autonomie financière de la ville.

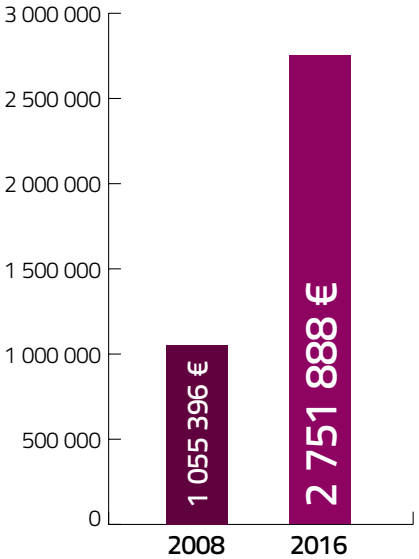

Réhabilitation

Des locaux tout neufs pour la rentrée !

Les élèves de l'école Jean Jaurès ont pu faire leur rentrée dans une école entièrement réhabilitée, hormis quelques finitions restantes. L'inauguration est programmée le vendredi 1er décembre.

Voirie

Rue Gustave Thiétard : les travaux sont terminés

Commencés en juillet, les travaux sont désormais achevés. Assainissement, canalisations, trottoirs, voirie, création de ralentisseurs, élargissement du carrefour... la rue a été refaite à neuf pour un montant de 220 000 €.

Travaux

Nos équipements sportifs ont fait peau neuve

Rénovation des courts couverts de tennis, changement des tatamis au dojo, nouvelle piste d'athlétisme… l'été a été sportif côté travaux.

▪ Courts de tennis

Avant

Après

▪ Dojo

Avant

Après

▪ Piste d'athlétisme

Avant

Après

Accessibilité

Stationnement PMR : rappel de la réglementation

Suite à des demandes répétées d'emplacements pour personnes à mobilité réduite (PMR), un rappel de la réglementation s'impose.

Tout d'abord, la municipalité est très attentive à la problématique de la mobilité en général et à celle du stationnement PMR en particulier.
Le décret n°2006-1658 du 21 décembre 2006 fixe à 2% du nombre total d'emplacements le nombre de places réservées à cette catégorie d'usagers. Or, à ce jour, la commune met à disposition 101 places de stationnement PMR pour 4162 places, ce qui représente 2,43% des places, réparties sur l'ensemble du territoire.
De plus, l'article 1er-8° de l'arrêté du 15 janvier 2007 a modifié les dimensions réglementaires de ces places aménagées (3,30 m de large x 5 à 7 m de long), accroissant de ce fait les contraintes qui y sont liées. Une grande partie de ces places ont déjà été ou seront mises aux normes dès que possible.

Les places PMR ne sont pas nominatives

Il est important de noter que le maire peut librement décider de l'emplacement de ces stationnements réservés, en tenant compte de la configuration des rues, du respect du Code de la route et du budget de la commune ; il engage également sa responsabilité en cas d'accident sur une place qui ne serait pas aux normes.

Attention ! ces emplacements ne sont pas nominatifs : ils peuvent être occupés par tout titulaire de la carte européenne de stationnement. En effet, la règlementation encourage une réflexion globale plutôt que de répondre à des demandes individuelles, la priorité étant la desserte des établissements recevant du public (ERP).

Quotidien

Réaliser des économies d'énergie, c'est gratuit !

Ecolife interviendra au CCAS le mardi 14 novembre de 9h à 12h et de 14h à 16h pour une distribution gratuite d'ampoules LED.

Ecolife est une structure mandatée par le ministère de l'Ecologie et du Développement durable pour mener des campagnes d'incitation d'économie d'énergie, en partenariat avec l'Association française contre la précarité énergétique. Dans ce cadre, ses ambassadeurs énergétiques interviendront dans les locaux du CCAS d'Anzin (en mairie) et distribueront aux habitants des kits Eco Led.

Les avantages des ampoules LED

- Ecologiques
- Economiques (80% d'économie pour une même intensité de lumière)
- Durée de vie 20 fois supérieure

Que comporte un kit Eco Led ?

Deux possibilités s'offrent à vous :
- 5 ampoules LED de classe A sans mercure et recyclables gratuites ;
- ou 25 ampoules moyennant 2 €.

Pour qui ?

Cette intervention est destinée aux personnes en situation de précarité, aux personnes âgées ou à un public non imposable. Le ménage devra justifier de son éligibilité en se munissant d'une copie de son avis d'imposition ou de son attestation CMU.

- **Pour tout renseignement**, contactez le 03.27.28.21.00

Allô, Mr le Maire ?

Chaque mardi vous pouvez **dialoguer** directement avec votre Maire, de 11h à 12h au **0 8000 59 410**

Permanences
le samedi matin, sur rendez-vous au **03.27.28.21.57**

Récompense

Une soirée pour tous les Anzinois émérites

La soirée des Mérites associatifs, devenue soirée des Mérites anzinois, revient au théâtre le vendredi 17 novembre. Une bonne soirée en perspective, gratuite et ouverte à tous.

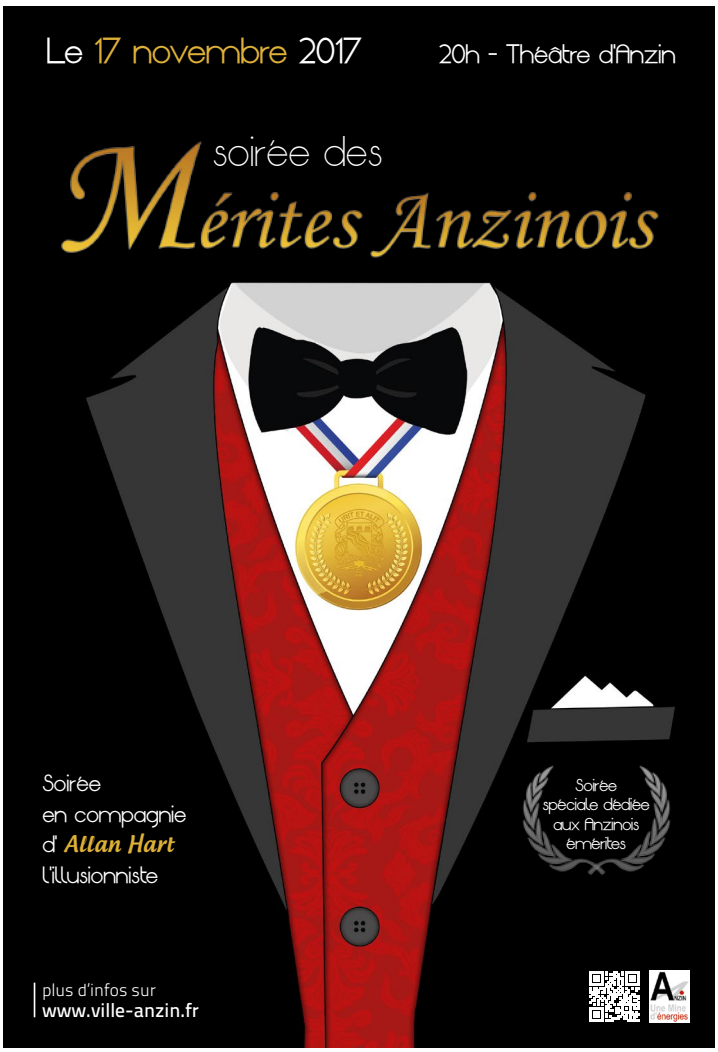

Depuis la première cérémonie des Mérites en 2008, plus de 90 prix ont été remis.

Depuis plusieurs années, la soirée des Mérites associatifs met à l'honneur les associations Anzinoises et récompense les sportifs, artistes, bénévoles, gestionnaires… qui s'impliquent tout au long de l'année, contribuant au rayonnement de la ville.
Nouveau nom, nouvelle formule, nouvelle date : la municipalité a souhaité cette année redynamiser l'événement, et donner envie à un maximum d'Anzinois, qu'ils fassent ou non partie du monde associatif, d'y participer.

Nouveau nom

Les mérites associatifs deviennent donc les « mérites anzinois ». « Il nous a paru judicieux d'élargir la distribution des récompenses à des personnes qui ne font pas forcément partie de la vie associative anzinoise, explique Alain Vincent, adjoint aux Sports et à la Vie associative. Si quelqu'un mérite vraiment d'être distingué, nous aurons plus de facilité à le faire. »

Finies les catégories

« Jeune individuel », « jeune équipe », « adulte individuel », « senior équipe », « collectif », « prix du bénévole »… Souvenez-vous, lors des dernières soirées, les prix étaient remis par catégories. « Elles étaient trop contraignantes. Nous les avons abandonnées car nous souhaitons être libres de récompenser 5, 10, ou 20, ou 30 personnes… selon les années ! », poursuit l'élu.

Un prix du public

Après proposition par les différentes associations, un jury composé d'élus, de techniciens, de journalistes et d'un représentant associatif, se réunira afin de délibérer sur les futurs lauréats. Cette année, une possibilité de vote par internet pour un « Prix du public » sera donnée aux Anzinois.

Nouvelle date

Si autrefois la Soirée des mérites associatifs se déroulait en février, désormais les mérites anzinois seront remis en novembre, afin de mieux coller au calendrier sportif notamment. « En février, la saison sportive n'est pas terminée. Lors des précédentes soirées, nous étions donc obligés de nous référer à la saison passée, le décalage était trop important. »

Nouvelle formule

Auparavant, les remises de prix étaient souvent entrecoupées d'intermèdes. Cette année, le format sera un peu resserré, la remise des prix se fera en une seule fois, après le spectacle. « Il y aura moins de coupure, ce sera plus fluide », annonce M. Vincent. Un diaporama permettra également de mettre toutes nos associations à l'honneur, qu'elles soient concernées ou non par les nominations.

Un spectacle interactif

Au programme de la soirée, un spectacle de magie avec l'illusionniste **Allan Hart** et son Cabaret magique.

La personnalité de cet artiste remarqué lors de son passage dans « Le plus grand cabaret du monde » de Patrick Sébastien, son humour et son interactivité avec le public font de ce spectacle un moment exceptionnel de rire et de divertissement !

Des spectateurs seront invités sur scène à ses côtés et deviendront les véritables stars du show.

Saison 2017-2018

Le théâtre fait le grand écart… mais l'assume complètement

Les hasards de la mise en page font parfois bien les choses : en feuilletant le nouveau programme du théâtre, vous aurez peut-être remarqué Trust en vis-à-vis de… Chantal Goya. Un grand écart totalement assumé par Mme Gondy et par son équipe.

« Notre ADN c'est d'être populaire, nous fonctionnons au coup de cœur. Notre but est que les gens viennent se détendre dans notre théâtre », lance Elisabeth Gondy, adjointe déléguée à la Culture, aux Fêtes et cérémonies et à la Communication, en préambule de la conférence de presse de lancement de la saison 2017-2018.

Un taux de remplissage de plus de 88% !

A l'heure où les salles de spectacle peinent parfois à se remplir, notre théâtre affiche une jauge remplie à plus de 88% en moyenne pour ses productions. « C'est un très bon résultat, dû en grande partie à la bonne gestion de l'équipe, et à la politique tarifaire mise en place depuis 2 ans : nous vendons les places moins cher pour en vendre davantage, explique Mme Gondy. Cela nous permet de proposer des spectacles de qualité et d'ouvrir le théâtre au plus grand nombre. Nous avons même dégagé un excédent budgétaire la saison dernière, en dépit des dépenses supplémentaires engendrées par le plan Vigipirate pour la sécurité. »

Une nouvelle recrue

Dernièrement, Chloé Kozzi a rejoint l'équipe du théâtre en tant que chargée de programmation et de communication. Son dynamisme a permis de développer de nouveaux partenariats, avec des cinémas, des établissements scolaires, Transvilles… et ce ne sont pas les projets qui manquent. Une nouvelle stratégie de communication a également été mise en place, visant à dynamiser la présence du théâtre sur les réseaux sociaux, avec notamment des jeux-concours permettant de gagner des visites en backstage et de rencontrer les artistes. Une raison de plus pour suivre la page Facebook du théâtre ! Symbole de ce renouveau 3.0, une « Instameet » (réunion d'utilisateurs avertis d'Instagram) est prévue en octobre au sein même du théâtre.

Des musiques actuelles

C'est une saison riche et variée qui s'annonce, avec pour débuter le Festival Scènes sonores. « Depuis plusieurs années, ce festival est l'occasion de faire venir des artistes que nous n'avons pas l'habitude de voir au théâtre. Cette saison, ce seront Saule, Arno et Trust », continue Mme Gondy, avant de préciser : « Le soutien de Valenciennes Métropole nous permet d'avoir une politique de prix abordables ». En effet, cette année, le « Pass Scènes sonores » vous ouvrira les portes de 3 spectacles pour 45€ ! Un autre partenariat avec l'Office de Tourisme de Valenciennes Métropole permettra également de proposer un pack « spectacle + restaurant » à un prix avantageux.

De l'humour

Fidèle à ses habitudes, la programmation accorde cette année encore une large place aux humoristes, dans le cadre du Festival Nord de Rire notamment : le Comte de Bouderbala, Pierre Palmade, Olivier de Benoist, sans oublier Jeanfi Janssens et Bruno Salomone qui eux se produiront à l'espace Barbara de Petite-Forêt. Un nouveau Tremplin, concours ouvert aux amateurs organisé tous les 2 ans, permettra aux lauréats de se produire en 1re partie d'Olivier de Benoist ou de Bruno Salomone.

Et d'autres spectacles pour tous

Pour le reste, c'est encore l'éclectisme qui prime, avec des spectacles pour enfants, de la musique classique, de la danse, du théâtre, et même de l'opérette, pour renouer avec une ancienne tradition chère au théâtre.

▪ **Retrouvez le programme** sur www.ville-anzin.fr/theatre

Animations

A vos marques, prêts… fouillez !

Exposition, ateliers, visite guidée et conférence : le mois de novembre sera placé sous le signe de l'archéologie à la médiathèque.

Qui n'a jamais rêvé d'exhumer des ossements d'animaux aujourd'hui disparus, ou des morceaux de poteries, témoins d'une civilisation millénaire ? Découvrir le monde de l'archéologie, c'est ce que vous propose la médiathèque d'Anzin durant tout le mois de novembre*.

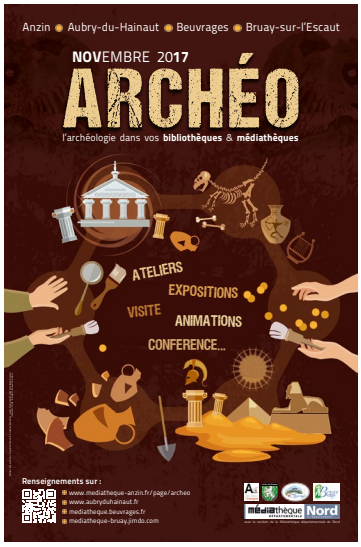

▪ Exposition « Archéologie et restauration »
Du 4 novembre au 2 décembre.
Pour comprendre les dégradations subies par les monuments et découvrir les techniques utilisées pour la conservation et la restauration de notre patrimoine mondial.

▪ Atelier Anthropologie
Samedi 4 novembre de 15h à 17h
Pour percer les secrets des os et squelettes mis au jour lors de fouilles avec le parc Arkeos. Mesurez, calculez, et faites vos déductions… c'est vous l'anthropologue ! (pour ados et adultes, gratuit, sur inscription).

▪ Visite guidée et atelier fouilles à Arkeos
Samedi 25 novembre
Visite guidée du musée, suivie d'un atelier fouilles pour se mettre dans la peau de l'archéologue.
Départ à 14h de la médiathèque. Sur réservation à partir du 8 novembre. Renseignements au 03.27.28.21.54.

▪ Conférence Trésors et découvertes : l'archéologie fait le buzz !
Samedi 18 novembre à 15h
Christophe Hugot, responsable de la bibliothèque d'archéologie et des sciences de l'Antiquité à l'université Lille III, fait la rétrospective des découvertes récentes et de leur traitement dans les médias. Il présente également l'état des fouilles locales, riches dans notre région. Entrée libre.

** En partenariat avec les bibliothèques et médiathèques d'Aubry-du-Hainaut, Beuvrages et Bruay-sur-l'Escaut, et le soutien de la Médiathèque départementale du Nord.*

Coups de cœur Médiathèque

En novembre, on fouille à la médiathèque !

L'archéologie, c'est aussi le thème de nombreux livres passionnants disponibles pour petits et grands.

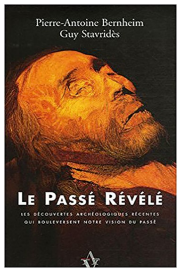

▪ Le passé révélé
de P-A Bernheim, G. Stravrides
De nombreuses découvertes archéologiques intervenues depuis 1945 vont révolutionner nos conceptions de l'origine de la civilisation et de la nature de certaines cultures anciennes. Cette enquête, rigoureuse et passionnante, offre un regard nouveau sur l'évolution des sociétés et, au-delà de toute croyance, nous invite à réfléchir sur notre identité.

▪ Egyptomania
de E. Giuliani, C. Saturno
De grandes scènes illustrées avec des rabats à soulever, des dépliants et d'autres animations sur l'Egypte ancienne : le Nil, la vie quotidienne, les pharaons, les dieux, les hiéroglyphes… Conçu de façon très ludique avec de magnifiques illustrations, un régal pour les petits comme les grands !

▪ La préhistoire
de M. Patou-Mathis
Maîtrise du feu, taille des outils, techniques de chasse pour capturer rennes et mammouths, premières peintures au fond des grottes … L'auteur s'appuie sur les nombreuses découvertes archéologiques récentes pour dévoiler les mystères de cette période passionnante (dès 9 ans).

▪ Les tombes d'Attila
de C. Cussler
Un archéologue découvre en Hongrie un site funéraire d'une importance historique inédite : 1000 squelettes de guerriers Huns, apparemment tués sans opposer de résistance. Avec ses amis chasseurs de trésors, il sera très vite traqué par un homme d'affaires sans scrupules qui se croit descendant d'Attila. Un thriller haletant.

Joël DORDAIN, président du groupe

Pas de relâche durant l'été 2017 pour les travaux communaux qui ont continué à un rythme élevé.
L'école Jean Jaurès a changé de visage, avec des classes refaites à neuf et un agencement mieux adapté pour le bien-être des élèves et des enseignants. La rentrée scolaire s'est faite sans problèmes particuliers.
Rue Gustave Thiétard, les travaux sont terminés et vont très nettement améliorer les conditions de circulation et le bien-être des riverains.

Anzin étant une ville sportive, la réfection de la piste d'athlétisme était nécessaire, les travaux sont achevés. J'en profite d'ailleurs pour **féliciter le club d'athlétisme d'Anzin** et **saluer les encadrants et les bénévoles qui contribuent par leur dynamisme à ses très bons résultats.** A cet effet, j'adresse **toutes mes félicitations à Pierrick Bernard**, finaliste des championnats de France élites sur 5000 m à Marseille, et **à Guenaël Vandeville, champion d'Europe** du marteau et du combiné de lancers au Danemark, sans oublier notre Maire, **Pierre-Michel Bernard,** qui a fait une saison remarquable avec plusieurs victoires à son actif.
Côté sport toujours, d'autres travaux ont été réalisés cet été : les **courts couverts de tennis** ont été rénovés, et les **tatamis du dojo** du complexe sportif Léo Lagrange entièrement remplacés.

Nous voilà à mi-mandat, les prochaines élections étant normalement en 2020, c'est l'occasion pour nous de faire un **point d'étape** sur nos réalisations. **Nos engagements de campagne ont été réalisés à 60%** et cela dans tous les domaines. Voici quelques exemples :
- **réhabilitation des établissements scolaires**, et développement du numérique dans les écoles ;
- **cadre de vie :** le parc Dampierre a été entièrement rénové, le service de propreté urbaine a été mis en place, même si tout n'est pas parfait. Après une phase de sensibilisation, il faudra être plus répressif vis-à-vis de certains de nos concitoyens. **Pour votre sécurité**, la vidéoprotection se développe ;
- **concernant le logement**, la Cour Daubresse et Duterne vont offrir davantage de nouvelles possibilités, ainsi que les Friches Valmont et Champion ;
- **deux médiateurs sociaux** existent, ainsi qu'une **médiatrice santé, un Conseil citoyen** a été créé et dans le **cadre de la solidarité, une aide au permis est octroyée.**

Pour revenir à l'actualité, **le compte administratif** 2016 a été voté : malgré un contexte difficile pour les collectivités, **le budget retraçant l'activité 2016 a été salué par tous y compris l'opposition** pour son sérieux, sa sincérité, et ses bons résultats. Tout en maintenant le niveau de services à la population, les dépenses ont diminué, ce qui a permis de continuer à financer d'importants investissements comme le Parc Dampierre ou les réhabilitations d'écoles (Carpeaux, Jaurès).

Enfin, pour terminer, **les évènements vont se succéder, la Soirée des mérites anzinois** nouvelles formule, le traditionnel **Marché de Noël, les colis de fin d'année pour les seniors...**
Sur le plan culturel saluons la **nouvelle saison du théâtre** et sa programmation populaire et de qualité, avec des artistes comme Arno, Trust, Pierre Palmade, Celtic Legends..
Restant à votre disposition, je vous souhaite d'excellentes fêtes de fin d'année.

Bien à vous,

Votre équipe "Unis pour réussir"

Pierre HERNANDEZ, président du groupe

« En Marche » vers quel pays ? Celui des belles promesses déjà envolées de la campagne électorale ! Quelle frustration pour les crédules qui ont cru au changement : c'est le désenchantement. L'augmentation de la CSG va écraser les petits revenus, coup très dur pour les petites retraites, voire asséner ménages, salariés, travailleurs indépendants, leur pouvoir d'achat va être rogné. La suppression de la taxe d'habitation pour compenser ? **L'Arlésienne !** Pour couronner le tout, annonce de la diminution drastique des subventions d'état pour les communes qui devront revoir leur plan d'investissement. Jusqu'où va nous mener la frustration des Français ?

Rassemblés dans un nouvel élan

Francis BOUDRENGHIEN, président du groupe

Avec l'argent des contribuables, le pouvoir local a une arme : la plainte en diffamation. Ce pouvoir fait taire TOUS ses contradicteurs.
Virer un administrateur du CCAS en employant des **méthodes totalitaires** d'un autre âge, c'est un aveuglement aux yeux de la **liberté d'expression.**
Concernant l'insécurité, l'officier de police qu'est le maire a des devoirs : faire cesser toutes les incivilités et donner des moyens, **en armant notre police municipale,** comme le font les communes voisines.
Dire tout haut ce que tout le monde pense tout bas, c'est la démocratie.

F.BOUDRENGHIEN 06.10.68.12.82
N.FOURNARD 06.68.88.00.16.

Union de la droite nationale

Isabelle DEBRUYCKER et Nicolas FEHRING

Lors du dernier conseil municipal, nous avons soutenu 2 délibérations sur la politique du logement car les attentes sont fortes à Anzin, qu'il s'agisse de réhabilitation ou de construction. Anzin comme d'autres collectivités prend sa part dans la réduction du déficit et pour le prochain budget, les services, qui font preuve de résilience, seront de nouveau sollicités, et des choix devront être faits. Pour autant, cela ne doit pas être au prix de renoncements dangereux et les engagements doivent être tenus en terme d'investissements ou de fiscalité, deux postes qui conditionneront ou non notre soutien à la majorité.

Plus proche de vous

ANZIN

Marché de Noël

les 8, 9 et 10 décembre

PLUS DE
60 EXPOSANTS

Vendredi : 17h - 20h & Samedi et dimanche : 10h - 19h

Animations sur la place Roger Salengro

ENTRÉE GRATUITE
programme sur ville-anzin.fr

Directeur de la publication : Pierre-Michel Bernard ; Illustrations : Fotolia ; Conception graphique : Roger Damien ; Réalisation : service Communication d'Anzin.